# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT SOMME

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID: 080-218005387-20241009-DEL29102024-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

#### Séance du mercredi 09 octobre 2024

#### **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice: 13

<u>Qui ont pris part à la délibération</u> : 09 <u>Date de la convocation</u> : 02/10/2024

Date d'affichage: 16/10/2024 N° Délibération: 29-10-2024

<u>Présents</u>: Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Gabriel LEFEVRE, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés: Mme Claire DACHICOURT non représentée.

MM. Jérémy DEVOS, Marino PEGORARO et Hervé PROYART non représentés

Absent:

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Ophélie COUZEREAU est nommée secrétaire de séance.

## <u>DEL N°29-10-2024 Groupement de commande SOMME NUMÉRIQUE pour système d'impression :</u>

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité d'accéder à un groupement de commande via SOMME NUMÉRIQUE pour les moyens d'impression utilisés à la mairie et dans les classes d'école. Le contrat actuel souscrit auprès de KONICA MINOLTA se termine en octobre 2025, il a été souscrit en direct. M. le Maire présente le rapport fourni par la société NAXAN, coordonnateur du groupement de commande, qui indique une économie d'environ 7000 € pour 5 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1414-3;

- Vu le Code de la commande publique notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8;
- Vu l'offre de services proposée par le syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique :
- Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes « usages numériques »,
- Vu la délibération du Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique du 10 mai 2023 portant approbation de l'acte constitutif du groupement de commande :

Considérant l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commande « usages numériques » coordonné par le syndicat mixte Somme Numérique.

#### Le conseil municipal, à l'unanimité, 09 voix pour.

(C. CATEL, O. COUZEREAU, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE) **Délibère** 

**ARTICLE** 1 – Le Maire est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce relative au fonctionnement du groupement et à l'exécution des marchés à venir.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

ID: 080-218005387-20241009-DEL29102024-DE

ARTICLE 2 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente d'Publié le tion.

Il est mentionné que selon les propositions qui seront faites courant d'année 2025, la commune pourra privilégier l'achat à la location dans un soucis d'économies.

La secrétaire de séance Ophélie COUZEREAU

-Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

-Pour extrait conforme, Morisel, le 16 octobre 2024.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 16 octobre 2024.